



## Entretien d une propriete en indivision

Par **OURSON**, le **24/03/2008** à **18:22**

Bonjour,

Je suis propriétaire depuis 30 ans d'une maison que j'occupe actuellement en indivision avec ma soeur et notre père en a le droit d'usage et d'habitation.

Nous sommes en conflit : ma soeur a déménagé et n'entretient plus cette propriété dont nous assurions conjointement l'entretien ( espaces verts (tonte, coupe des haies, taille des arbres) ainsi que les travaux de peinture des parties communes...).

Ma question : quelles obligations a ma soeur ? doit elle continuer à assurer l'entretien des parties communes ainsi que de ses parties privatives ( son habitation est inoccupée depuis plusieurs mois).

Merci pour votre réponse.

Cordialement.  
OURSON